



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépénalisation

Question écrite n° 2371

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le souhait exprimé par l'association Aides quant à la lutte contre le sida et aux usagers de drogues. Elle demande notamment la dépénalisation des produits classés comme stupéfiants et la révision de la liste de ces produits, ainsi que la mise en place d'une politique permettant à l'usager de drogue de se considérer comme un citoyen à part entière afin qu'il puisse gérer sa propre santé. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la mise en place d'une politique de lutte contre la toxicomanie permettant à l'usager de drogue de se considérer comme un citoyen à part entière. Les orientations récentes de la politique de lutte contre la toxicomanie répondent à cette préoccupation comme en témoignent le développement et la diversification des capacités d'hébergement du dispositif spécialisé, l'accès à des traitements de substitution et la mise en oeuvre de programmes de réduction des risques. La prise en charge des usagers de drogue se développe parallèlement à celle réalisée dans les centres spécialisés : près de 4 800 personnes sont actuellement sous traitement de méthadone et 34 000 sous Subutex. Des rencontres nationales permettront, au cours du dernier trimestre 1997, de préciser les axes de travail qu'il convient de privilégier à l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2371

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2698

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4098